



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : MM. Vincent CANDELA, Jean-Pierre HERMEL, Mme Abtisssem HARIZA.

### COUPE DE FRANCE 2021-2022 :

---

**Nombre clubs engagés** : 947 (945 l'an dernier).

#### **Rappel important du règlement Fédéral de la Coupe de France**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (**Article 7.4**).

#### **Rappel pour le terrain :**

##### **Article 10 du règlement Régional de la Coupe de France**

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au **niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

Correspondance service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### COUPE DE FRANCE 6<sup>ème</sup> tour :

---

Permanence Commission week-end : **Pierre LONGERE (06 26 05 04 89)**.

- Le port des équipements fournis par la FFF est **obligatoire**. (Prévoir les 2 jeux de maillots).
- Aucune feuille de recette ne doit être établie. Si un droit d'entrée est organisé, la recette revient au club recevant.
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, le club recevant doit transmettre le résultat au service compétitions de la Ligue.

### UTILISATION DE LA FMI :

---

- L'utilisation de la FMI est **obligatoire dès le 1<sup>er</sup> tour**.
- La transmission devra être effectuée dès la fin de la rencontre et surtout avant le dimanche soir 20 heures.

### COUPE LAuRAFoot :

---

Date du 3<sup>ème</sup> tour : le 28 novembre 2021.

## **ATTENTION :**

**Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (il n'y aura donc plus de prolongation sauf pour les finales si besoin).**

## **COUPE REGIONALE SENIORS FEMININES :**

---

- 2ème tour : le 19 décembre 2021.
- 3ème tour : le 30 janvier 2022.
- 1/8<sup>ème</sup> de finale : le 20 février 2022.

## **ARTICLE 4- MODALITES DES EPREUVES.**

---

Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

Article 4.3

- a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.
- b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve.  
Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

## **COURRIERS RECUS :**

---

- ASVEL VILLEURBANNE. Le stade des IRIS n'est plus homologué T5.
- Dates des rencontres Sécurité et réception des PV d'organisation.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance